

ANNEXE 1 - Actions report de solde

Axe 1 : Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant solde de subvention Métropole Aix Marseille Provence
A	F1	432	Nord Littoral	Nord Littoral Ouest	Emmaus Connect-Fondateur Abbé Pierre	F2019L287	Facilitation à l'accès aux services dématérialisés des publics fragiles du 15ème arrondissement de Marseille grâce au numérique	5 850 €
D	F4	580	Centre et Sud	Grand Sud Huveaune	Institut de Formation, d'Animation et de	F2019C349	médiation sicionumérique en vallée de l'huveaune (msap vdh)	8 514 €
Total Axe 1								14 364 €

Axe 5 : Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant solde de subvention Métropole Aix Marseille Provence
B	F1	553	Nord Littoral		Ass. pour la Concertation et les Actions de Développement Local	F2019O261	Auto-école d'insertion	14 300 €
Total Axe 5								14 300 €

Axe 6 : Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant solde subvention Métropole Aix Marseille Provence
A	F1	506	Tout Marseille		Mouvement Français pour le Planning Familial	F2019D052	Expérimentation d'activités et programmes permettant le développement des compétences psychosociales, en milieu scolaire sur les territoires Contrat de ville de Marseille	11 700 €
A	F1	317	Nord Littoral		118 Bis Astronef	F2019N010	Action culturelle de proximité	9 100 €
A	F1	507	Tout Marseille		Mouvement Français pour le Planning Familial	F2019D004	Genre, Ecoute et Sexualités - Réseau et accompagnement des professionnel.le.s (Tout Marseille)	4 225 €
A	F1	329	Nord Littoral		Information Marseille Accueil Jeunes Ecoute Santé	F2019L183	Déploiement du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de Marseille sur les 15 et 16ème arrondissements	5 200 €
Total Axe 6								30 225 €
Total Annexe Financière								58 889 €

ANNEXE 2 - Liste des bénéficiaires

Nom du bénéficiaire	N° de bénéficiaire
Emmaus Connect-Fondateur Abbé Pierre	7005
Institut de Formation, d'Animation et de conseil en Provence	3054
Mouvement Français pour le Planning Familial	355
118 Bis Astronef	5452
Mouvement Français pour le Planning Familial	355
Information Marseille Accueil Jeunes Ecoute Santé	5295
Ass. pour la Concertation et les Actions de Développement Local	239

**AVENANT N° XX A LA CONVENTION
ANNUELLE/PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DU
XX XX XXXX**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le
présent avenant par délibération n°2020/.... du Bureau de la
Métropole en date du -----2020

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association (indiquer le nom et le siège de l'association)

sise

représentée par Son Président, Monsieur
Sa Présidente, Madame

ci-après désignée **« l'association »**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La Métropole par délibération en date du XX XX XX a accordé un soutien à l'association qui n'a pu mener à bien son action compte tenu de la situation sanitaire. L'association a pu attester des raisons qui l'ont empêché de débiter son projet et demande à reporter son action.

Article 1 : Objet de l'avenant

En raison de l'épidémie de COVID 19, de la crise sanitaire qu'elle a causée, et conformément à la circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020, l'objet du présent avenant est de prolonger la convention initiale signée en date du XX XX XX du fait du report de l'action qui n'a pu se dérouler comme prévu à la date du XX XX XX.

Article 2 : Modification de l'article relatif à la durée

L'article n° 2 de la convention initiale relatif à la durée est désormais rédigé comme suit :

« Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les exercices 2020 et 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention. »

Article 3 : Modification de l'article n°4.3 relatif aux modalités de versement

L'article n° 4.3 de la convention initiale relatif aux modalités de versement est désormais rédigé comme suit :

« 4.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;*
- le solde, sur demande du bénéficiaire, dès réalisation de l'action et présentation du compte rendu financier de l'emploi de la subvention sans attendre la remise de l'ensemble des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.*

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Articles 4 : Autres dispositions de la convention initiale

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE I - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

Nom de l'association

Budget Prévisionnel de l'Action Année XX (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

**annexer le Budget Prévisionnel réactualisé de l'action intégré
dans leur dossier de demande de subvention.**